

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CARPONS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

KRÜGER

« S'il ne devait rester, de vos accueils enthousiastes, que l'écho d'un bruit, j'en serais peut-être plus affligé que je ne m'en réjouis maintenant. »

C'est par cette phrase mélancolique, que le président Krüger a terminé son spech au Conseil municipal de Paris. Il montrait par là qu'il n'était pas la dupe des acclamations trop bruyantes, trop peu respectueuses de sa douleur patriotique et du caractère de sa mission, dont ses oreilles étaient continuellement frappées.

Il se demandait comment tout cela finirait et quelle en serait, pour la cause des Boërs, la sanction pratique.

Un arbitrage ? Autant vouloir arracher un lièvre des griffes d'un léopard. John Bull répondra par un grognement et se remettra à son dépeçement. Et par quel moyen l'imposer, cet arbitrage, aux gouvernements ? Et, si un gouvernement en acceptait le principe, comment contraindrait-il l'Angleterre à s'y soumettre ? On n'ignore pas que l'acte de La Haye ne comporte aucun moyen de coercition.

Il est tout de même regrettable qu'on ne puisse rien faire et qu'un peuple généreux soit obligé d'assister, impuissant dans sa sympathie, à un pareil viol du droit des nations.

Le fait du Transvaal et de l'Orange donne un peu plus l'éveil à la conscience obscure des démocraties, et fait entrer un peu plus leurs volontés dans les conseils des gouvernements. Mais c'est tout le bénéfice que l'on peut actuellement espérer des événements dont nous sommes les témoins. C'est beaucoup, sans doute, au point de vue de l'évolution et de l'histoire ; c'est bien peu, au point de vue des malheureux paysans que l'Angleterre mitraille, brûle et dépeçonne. Mais les Boërs peuvent penser, avec notre Béranger :

Sur nos débris, Albion nous défie,
Mais les destins et les flots sont changeants.
C. J.

Séances matinales

Les nationalistes ne sont pas contents des séances du matin à la Chambre. Ils trouvent que le budget va trop vite. Ce serait pour eux un excellent moyen de déconsidérer le régime que de reprendre le système qui a été si fructueux en douzièmes provisoires sous les ministères précédents.

Que reprochent-ils donc à la Chambre ? De n'être pas en nombre. Or, qui n'assiste pas aux séances matinales ? Les députés du centre et de la droite, — les nationalistes en un mot, — qui, à part un demi quarteron, aiment leurs aises. Il se trouve, par ce fait, que seuls les socialistes et les républicains ministériels sont en séance et votent le budget, qui file comme une lettre à la poste. Pas d'interpellations oiseuses, peu d'amendements intéressés, pas de boucan, c'est un régime édenique. Les brouillons de la politique ne s'en consolent pas.

Le budget en sera-t-il pire ? Que non ! Le travail du budget, le bon travail, ne se fait pas en séance, mais dans les commissions. Ce sont elles, composées des manda-

taires laborieux, qui établissent le corps d'ouvrage, c'est-à-dire l'équilibre, et qui proposent les réformes favorables au bien du pays. S'il n'y avait jamais eu que le travail des commissions, le budget ne se serait pas enflé chaque année d'une trentaine de millions, dont cinq ou six destinés à payer des services électoraux.

Mais il y a après le travail silencieux des commissions, le verbiage oiseux des séances publiques. Après les fourmis, les frelons. Il faut briller pour l'électeur, pour sa famille, pour les petites dames des tribunes. Et les Lasies s'en donnent à cœur joie, et ce qu'il y avait d'utile, de pondéré, dans le budget, s'évanouit.

Je comprends que les nationalistes regrettent ce bourdonnement de mouches, ce brisement enfantin.

L'électeur, lui, considérera que le budget a été voté à temps, que des réformes nécessaires auront pu être effectuées, grâce au temps que l'on aura gagné, et il en saura gré au gouvernement ferme, qui a mis de l'ordre et de la clarté, là où jadis il n'y avait que fatras et incohérence.

Et les séances du matin, ayant fait leurs preuves, survivront à l'occasion qui les a fait naître, parce qu'il n'y a que les députés sérieux qui y assistent, — et que les autres ne comptent pas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre 1900 (matin)

La Chambre continue le budget des colonies, dont les articles concernant les suppléments de soldes et les indemnités auxquelles auraient droit les officiers aux colonies, passent presque sans discussion.

Le budget des colonies définitivement voté, le budget de l'agriculture est entamé.

M. Rivals, demande qu'il soit apporté remède à la triste situation des agriculteurs.

M. Gaffier demande qu'il y ait dégrèvement d'impôts pour les victimes du phylloxéra. M. Caillaux, ministre des finances, dit qu'il donnera satisfaction.

Après quelques amendements, la séance est levée.

Séance de l'après-midi.

M. Cochery préside.

M. Delcassé dépose un projet de loi tendant à accorder 15 croix supplémentaires à l'occasion des événements de Chine.

Le projet est adopté.

M. Denis demande à interpellier le gouvernement à l'effet de savoir si en présence des événements du Transvaal le gouvernement entend user du droit que lui confère l'article 3 de la conférence de La Haye.

M. Delcassé dit avoir déjà donné des explications ; et demande l'ajournement sans date de l'interpellation Denis.

M. Denis retire alors sa demande d'interpellation mais dépose la motion suivante : « La Chambre, à l'occasion de l'arrivée en France du président de la République du Transvaal, est heureuse de lui adresser l'expression sincère de sa respectueuse sympathie. »

M. Fournière dépose également une motion ainsi conçue :

« La Chambre, tout en exprimant sa sympathie pour la démocratie anglaise (Vives interruptions, rumeurs prolongées à droite.) salue en la personne du président Krüger le vaillant défenseur des nationalités sud-africaines. »

La motion Denis est adoptée à l'unanimité de 559 votants.

M. Fournière retire sa motion.

La Chambre revient à la question des bureaux de placement. Le projet du gouvernement comportant l'extinction pur et simple des bureaux de placement dans un délai de 5 ans est adopté, par 303 voix contre 242.

La séance est levée.

Séance du 30 novembre (matin)

M. Mesureur préside.

M. Basly adresse au ministre des travaux

publics une question au sujet de la catastrophe d'Aniche, qu'il attribue à la compagnie d'Aniche et à l'administration.

M. Baudin donne des explications au sujet de cette terrible explosion ; il promet de prendre des mesures minutieuses au sujet du dépôt de dynamite.

La Chambre reprend ensuite le budget de l'agriculture.

M. David préconise la constitution des syndicats fonciers.

M. Dupuy, ministre défend l'enseignement agricole contre les critiques de M. Mouservin.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

La suite de la discussion de l'interpellation de M. Vigné d'Octon et de M. Lasies, sur le drame du Soudan, revient devant la Chambre.

M. Decrais, ministre des colonies explique le long silence du gouvernement sur l'affaire du Zinder ; M. Decrais se défend également de l'accusation portée contre lui, d'avoir laissé mourir le lieutenant Pallier.

Puis il défend contre les critiques de M. Vigné, le général Galiéni, et dément beaucoup de crimes dont certains officiers étaient accusés aux colonies.

M. Decrais termine en disant que le gouvernement a confiance dans l'administration du général Galiéni.

M. le Myre de Villers prononce un discours pour montrer la bonne administration des affaires aux colonies, et notamment du général Galiéni.

M. d'Agoult parle dans le même sens. M. Urslem dit que des atrocités sont commises dans les colonies, puis malgré l'intervention de M. Vigné d'Octon, la clôture est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES, PRÉSIDENT

Séance du 30 novembre 1900

Le président annonce la mort et fait l'éloge funèbre de deux sénateurs, M. Delport, du Lot, et M. Brothier.

MM. Milliard, Desmons, Lourties, de Carne, déposent cette motion reproduisant celle votée hier par la Chambre : « Le Sénat, à l'occasion de la venue en France du président de la République sud-africaine, est heureux de lui adresser l'expression sincère de sa respectueuse sympathie. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité de 260 votants.

Le Sénat vote en première lecture un projet exemptant du timbre les rôles de licences municipales, puis après l'urgence déclarée, la proposition dispensant d'une de leurs trois périodes de 28 jours, les membres de l'enseignement public.

La séance est levée à 3 heures 40.

EN CHINE

Dans le Pet-Chi-Li

Les troupes françaises continuent l'épuration du Pet-Chi-Li.

Le 21 courant, une petite colonne forte d'un bataillon, composée en majeure partie de soldats d'infanterie de marine et d'une section d'artillerie, a attaqué le village boxeur de Tali-Kiot-Chou au sud-ouest de Pao-Tiug-Fou.

Le village, fortement retranché, résista pendant quelque temps ; puis les Boxeurs l'abandonnèrent. Les pertes de l'ennemi sont considérables. Du côté des Français il y a eu une dizaine de blessés dont trois grièvement.

On dément absolument les racontars d'une certaine presse mal intentionnée qui accuse les troupes françaises d'actes de violence et d'inhumanité. Ces bruits sont le pendant de ceux des soi-disant pillages des tombes impériales.

Sauf de rares exceptions intéressées, il y a unanimité, même parmi les Chinois, à reconnaître l'attitude civilisatrice des troupes françaises, contrastant avec celles de quelques

autres troupes, dont la conduite est journellement déplorable.

Du reste, l'accueil que les soldats français rencontrent partout où ils passent, et le fait que les habitants arborent par préférence les couleurs françaises prouvent leur conduite irréprochable.

Au Transvaal

A la poursuite de Dewet

Les Boërs occupent en grandes forces tous les alentours entre Smithfield et la ligne du chemin de fer. Le général Knox estimant que l'heureuse escarmouche d'hier avait dû gêner Dewet en l'obligeant à diviser ses troupes en trois colonnes, a saisi l'occasion qui s'offrait de se glisser entre Dewet et le fleuve Orange. La colonne anglaise partie est arrivée sans encombre. Le général Knox a ainsi atteint son but qui était de se placer au sud de Dewet qui se serait dirigé vers l'ouest pour se joindre au commandant Hertzog à Roomplitz à l'ouest du chemin de fer.

INFORMATIONS

Le crédit agricole

La commission d'agriculture a adopté une proposition de M. Fernand David tendant à modifier l'article 6 de la loi du 5 novembre 1894 sur la création de Sociétés de crédit agricole.

Elle a adopté également le rapport de M. Lemire sur le projet du gouvernement relatif aux encouragements à donner aux Caisses régionales de crédit agricole.

Les permis de chasse

Un certain nombre de députés ont déposé la proposition de loi suivante : « Pendant la période de la chasse, des permis valables pour la journée du dimanche et jours fériés seront délivrés dans les bureaux de tabac, moyennant un versement de 25 centimes. »

Les incidents de Fontainebleau

MM. Paul et Pierre Lebauty ayant repris leurs chasses à courre, le ministre de la guerre a envoyé des ordres interdisant à tous les officiers du 5^e corps d'armée de prendre part à ces chasses. L'ordre du général Demassieux, qui ne concernait que les officiers de l'école d'application de Fontainebleau, a été ainsi étendu en ce qui concerne les chasses de MM. Lebauty, à tous les régiments de cavalerie et d'artillerie stationnés dans la région.

Les seconds vingt-huit jours des instituteurs

La commission de l'armée du Sénat vient d'adopter les conclusions du ministère de l'instruction publique à propos des seconds vingt-huit jours des instituteurs.

M. Georges Leygues avait soutenu, avec des arguments qui ont levé les scrupules de la commission, que la dispense de cette période d'instruction se justifiait par les nombreux services que rendent les membres du corps enseignant primaire, en dehors de leurs heures réglementaires de travail, par le concours qu'ils prêtent aux différents ministères, et au ministère de la guerre en particulier, pour les mobilisations, les grandes manœuvres, le recensement des chevaux, etc.

Le général André, qui s'était rendu devant la commission avec le ministre de l'instruction publique, avait donné son adhésion à la mesure proposée et votée par la Chambre.

Mort d'un sénateur

M. Brothier, sénateur républicain de la Charente est décédé jeudi.
Il était né en 1819 et était sénateur depuis 1894.

Une conspiration militaire

Un tragique complot d'anarchistes vient d'être découvert dans les écoles régimentaires des 9^e et 12^e de ligne, à Bouillon, en Belgique.

De jeunes soldats, âgés de dix-sept à vingt ans, se réunissaient fréquemment depuis le mois de juillet, dans une maison particulière. C'étaient des fils de bourgeois, dont plusieurs fonctionnaires de l'Etat.

Ils furent dénoncés aux autorités militaires comme préparant un complot anarchiste. L'autorité militaire fit aussitôt pratiquer des perquisitions : dans un des deux locaux, on trouva diverses armes, dans l'autre une liste de victimes.

On incarcéra une vingtaine de jeunes garçons. A l'heure actuelle, huit soldats sont sous les verrous ; cinq à Bouillon, un à Gand, un à Bruxelles et un à Liège.

C'est pas cher

Nous relevons, dans l'Officiel, les sommes que nous coûtent, par ministère, le personnel de l'administration centrale :

- Ministère des finances, 8,994,180 fr.
- Ministère de la justice, 589,000 fr.
- Ministère des affaires étrangères, un million 6,000 fr.
- Ministère de l'intérieur et des cultes, 1,922,770 fr.
- Ministère de la guerre, 4,455,186 fr.
- Ministère de la marine, 1,416,413 fr.
- Ministère de l'instruction publique, un million 590,250 fr.
- Ministère du commerce, de l'industrie, postes et télégraphes, 3,134,983 fr.
- Ministère des colonies, 1,064,550 fr.
- Ministère de l'agriculture, 1,212,400 fr.
- Ministère des travaux publics, un million 647,500 fr.
- Total général : 27, 102,238 fr.
- Tel est le coût de nos ministères et de leurs bureaux. C'est dans les prix doux !

Les étudiants et l'arbitrage

Les étudiants de Paris communiquent aux journaux la note suivante :

A la suite de la manifestation de mardi, où 3,000 étudiants, sans distinction de partis, ont acclamé la liberté et le droit en la personne du président Krüger, le comité organisateur s'est transformé en comité définitif. Il a pris l'initiative de former l'Union internationale des étudiants pour l'arbitrage.

Poursuivant l'idée exprimée par l'allocution de M. Pardanaud, il compte organiser une pétition dans les Universités du monde entier pour demander à l'empereur de Russie, promoteur de la Conférence de la paix, de prendre l'initiative d'une médiation conforme aux idées inspiratrices de la convention de La Haye.

Les souscriptions, quelles qu'elles soient

et d'où qu'elles viennent, en dehors de toutes considérations de partis, seront reçues au siège provisoire, 19, rue de l'Odéon.

Un nouveau canon

Au cours d'une visite que le ministre vient de faire à nos établissements militaires, on a essayé un nouveau canon, dont l'inventeur est un capitaine d'artillerie attaché à la fonderie, M. Tournier. C'est un engin d'une grande puissance, dit-on, qui manœuvre sur un affût d'un ingénieux système, de l'invention d'un civil, M. Battaille, dessinateur distingué décédé l'été dernier, et auquel ses travaux remarquables avaient valu la croix de la Légion d'honneur.

On a procédé, d'autre part, à des essais d'obus éclairants. Un obus, en éclatant au-dessus d'un point déterminé, donne naissance à plusieurs globes de feu qui, par un système de parachute, restent un temps assez long en l'air, projetant sur un large espace une vive clarté d'une couleur rose. On y voit comme dans le jour.

En vue de ces expériences, on avait travaillé depuis plusieurs jours à l'installation dans le polygone de la lumière électrique.

L'Escoquerie au Cautionnement

La gendarmerie de Podensac a mis en arrestation, lundi soir, un chevalier d'industrie du nom d'Alexandre Bellelle et sa complice Adrienne Mabilelle.

Cet individu habitait depuis le mois d'août le château d'Epinau, un vieux manoir délabré situé au milieu de la commune.

Vers 1894, Bellelle était à Paris, où il dirigeait le contentieux d'une Société véreuse qui eut maille à partir avec la justice. Il fut condamné à la prison pour escroquerie.

Pour éviter de faire sa peine, Bellelle s'enfuit en Amérique. Au début de cette année, installé à Washington, il continuait à faire des dupes. La police de la ville eut à s'occuper de lui. Il se faisait appeler docteur Alexandre et vendait un remède de son invention contre les rhumatismes : « L'huile » de Polynice ». Il envoyait aux journaux des réclames qu'il ne payait pas plus, d'ailleurs, que son propriétaire et ses fournisseurs. Il avait emmené avec lui la jeune Adrienne Mabilelle qu'il présentait comme sa fille, et qui cependant n'a jamais cessé de partager sa chambre à coucher.

Bellelle est revenu en France après prescription de sa condamnation.

La propriété de l'Epinau ne donnant aucun revenu, il a su très habilement trouver le moyen de lui faire rapporter de l'argent, et voici le truc ingénieux qu'il a imaginé.

Il fit paraître dans quelques journaux de Paris, une annonce ainsi conçue et rédigée : Gérance de château en province, conditions avantageuses. Ecrire « Mabilelle », à Tôtes (Seine Inférieure) (timbre).

Les gens à la recherche d'une situation sociale — et ils sont légion — qui lurent cette annonce s'empressèrent d'écrire pour avoir des renseignements et offrir leurs services.

Le bureau de postes à Tôtes avait reçu

l'ordre d'envoyer toute la correspondance de Mabilelle à Cadillac, où Adrienne Mabilelle la retirait. Elle répondait tout de suite aux postulants et leur offrait de les mettre en rapport avec le châtelain qui cherchait un régisseur — moyennant, du reste une somme de 10 francs.

Ceux qui envoyaient cette somme étaient mis en relation avec Bellelle, propriétaire du château de l'Epinau, « ancienne résidence » des ducs d'Epéron, qui répondait « qu'il » voulait un gérant responsable qui consentirait à s'engager pour une période de six » ou neuf années et qui lui fournirait un cautionnement de 2.000 francs. »

Il offrait aux postulants des conditions très avantageuses et leur envoyait en cas d'acceptation, un traité signé en double dont on devait lui retourner une copie avec l'argent du cautionnement.

L'entrée en fonctions du gérant était fixée du 1^{er} au 5 décembre.

Bellelle et sa complice, faisaient, ces jours-ci, leurs préparatifs de départ. Quand on les a arrêtés, ils se voyaient déjà à l'abri de la justice. Ils se sont trompés.

L'instruction nous fera connaître l'importance des escroqueries commises par ce châtelain de contrebande et sa complice. On dit que le nombre de leurs victimes est considérable.

Crimes d'un fou

Un drame épouvantable s'est déroulé, mardi, dans la petite ville le Châtelet en Berry (Cher). Vers deux heures de l'après-midi, alors que chacun était à ses occupations habituelles, un nommé Augustin Girault, pâtre, âgé de trente-six ans, pris soudain de folie sanguinaire, a répandu la terreur dans le pays, en tentant d'assassiner plusieurs personnes.

Ce malheureux, armé d'un coperet, s'est d'abord précipité sur son beau-père, M. Deveaux âgé de soixante ans, et lui a porté six coups de son arme sur la tête. Il s'est ensuite jeté sur sa femme, âgée de vingt six ans, et l'a frappée avec la même brutalité. La malheureuse a été littéralement lardée de coups.

Croyant avoir tué ses deux victimes, Girault les a jetées dans un jardin situé derrière sa maison.

Deveaux et sa fille reprirent connaissance. Ils appelèrent du secours. Leurs appels ne furent pas entendus. Alors, avec une force de volonté presque surhumaine les deux blessés, tous sanglants encore, se traînaient jusque chez un voisin, M. Corbinet, où ils arrivèrent défaillants.

Mme Corbinet s'empressa d'aller chercher du secours. On accourut de toutes parts, et tandis que les uns prodiguaient des soins aux deux victimes, d'autres se mirent à la recherche du meurtrier.

Pendant ce temps, Girault avait pris son enfant, un bébé de quinze mois, et était allé le porter chez une voisine, Mme veuve Chaynon.

« Ayez bien soin de mon enfant, dit-il à cette personne. Je viens de tuer mon beau-

père et ma femme, et maintenant je vais en finir avec la vie. »

Mme Chaynon s'empressa de déposer l'enfant en lieu sûr. Elle se mit ensuite à la poursuite du meurtrier pour l'empêcher de mettre à exécution son funeste projet.

Girault s'était enfermé dans sa chambre. Une minute plus tard, la fenêtre était en feu. Le malheureux fou était en train d'incendier sa maison ! L'alarme fut donnée par Mme Chaynon. Plusieurs personnes accoururent pour combattre l'incendie.

Un jeune homme, M. Fromenteau, coiffeur, allait jeter un seau d'eau dans la pièce en feu, lorsque Girault, apparaissant à la fenêtre, lui asséna sur la tête deux violents coups de son terrible coperet.

M. Fromenteau, affreusement blessé, dégringola de l'échelle sur laquelle il était monté et vint s'abattre sur le pavé.

La gendarmerie avait été mandée en toute hâte.

Des gendarmes pénétrèrent dans la maison du fou et réussirent à s'emparer du meurtrier. Girault se laissa emmener sans résistance. Passant devant un de ses amis, il lui dit simplement :

« Voilà, mon vieil ami, comme l'on finit ! » Il a été conduit à Saint-Amand pour être écroué à la disposition du parquet qui, sans doute, va le faire transférer à la maison d'aliénés de Beaugard.

L'état des victimes est excessivement grave.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

La commission départementale s'est réunie hier et aujourd'hui.

Séance du 30 novembre 1900

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Laparra, Peyrichou, Longpuech, Pradines, Relhié.

Absents : M. Cocula, excusé.
M. le Préfet assiste à la séance.
M. Relhié remplit les fonctions de secrétaire.

Brengues : Construction d'une remise pour le corbillard.

Thémimettes : Réfection du pont de Mas.
Felzins : Réparation à la mairie.
Sénaillac (Lauzès) : réparations au cimetière d'Artis.

Ces quatre demandes sont ajournées.
Castelnau : Constructions de préaux couverts : Accordé 150 fr.

Esclauzels : Améliorations des locaux scolaires : Accordé 50 fr.

Salvies : Réparations à l'école de garçons : Accordé 100 fr.

Strenquels : Réparations à l'école de filles : accordé 100 fr.

Montcléra : aménagement du mobilier scolaire : Accordé 20 fr.

Flaugnac : Réparations à l'église de Lamolayrète : Accordé 75 fr.

Montredon : Réparations à l'école de filles. Accordé 100 fr.

Montcabrier : Réparations au presbytère.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 18

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

« Pose-moi debout dans ma tombe et pratique une ouverture du côté de mon oreille droite, car j'entendrai ainsi la voix du mousquet dans la bataille. »

« Et je veux que chaque soir, au retour du combat, tu me dises tout bas en passant le nom de ceux qui sont tombés sous tes coups jusqu'à ce que le nom de Bakolas réjouisse mon oreille... »

La haute taille de Bakolas se dressait dans l'encadrement de la porte, en face de la jeune femme.

La parole expira sur ses lèvres ; ses yeux s'ouvrirent démesurément et lentement sa main s'étendit vers l'Albanais pendant qu'elle reculait de deux pas.

Marco, très pâle, mais complètement maître de lui, s'avancait à côté du toxide. Prenant les devants, il s'approcha de la couche sur laquelle était étendu Aristides, se pencha vers lui et déposa sur ses lèvres le baiser d'adieu.

Il se redressa et d'un geste invita Bakolas à

l'imiter.

L'Albanais, à son tour, se courba sur la bouche du pêcheur... Avant qu'il l'eût effleurée, il se rejeta vivement en arrière, comme s'il eût reçu un choc violent.

Une main sortie de l'ombre s'était levée vers son épaule et l'avait repoussé. Par une singulière illusion, à laquelle se prêtait la demi-obscurité de la pièce, il avait cru que le mort lui-même s'était défendu contre la profanation qu'il allait commettre.

Un murmure avait grondé. Les assistants déjà disposés à voir en lui l'assassin de leur ami, interprétaient son brusque mouvement de recul comme un aveu significatif. La fille d'Aristides recouvrait la voix pour jeter, au milieu du silence ces paroles menaçantes :

« La victime a fait peur au bourreau... » Gogos Bakolas, livide, cherchait à se rendre compte de ce qui s'était produit et dans l'ombre il discernait, à côté de Mavrocordato, Marcel dont le bras s'abaissait après l'avoir écarté du visage d'Aristides.

Il comprit, et un éclair de fureur passa dans ses yeux. C'était encore ce maudit franc dont l'acte plus ou moins réfléchi amoncelait sur lui les colères !

Mavrocordato, rapidement avait donné un signal. Des porteurs s'avancèrent. Le corps d'Aristides, au milieu de la stupeur générale, fut posé sur une civière. Alexandre et Marco parcouraient les groupes et glissaient des paroles, à voix basse, aux amis du pêcheur.

Gogos s'était placé derrière la couche funèbre, auprès de Marcel.

— C'est vous qui m'avez touché tout à l'heure ? dit-il.

— Oui, c'est moi !

— Aviez-vous mesuré les conséquences de votre action ?

— Je n'avais pas à calculer.

— Mais pourquoi m'avez-vous écarté de ce cadavre ?

— Vous devez le comprendre.

L'Albanais parlait dans la face de Marcel, Une fureur impossible à contenir bouleversait ses traits.

— Enfin, pourquoi vous jetez-vous en travers de ma route... Pourquoi vous êtes-vous attaché à mes pas ?

Le hasard seul m'a permis de pénétrer vos secrets et vos projets ; mais, les connaissant j'agis et j'agirai constamment dès aujourd'hui comme j'ai cru devoir le faire, comme je croirai devoir le faire encore.

— Vous jouez un jeu qui n'est pas sans danger, pour vous et pour d'autres !

— Je ne le crains pas pour moi ; et pour les autres, le danger serait de n'être pas mis en garde contre vous.

— Mais si vous vous trompiez, si vous nuisiez à ceux que vous voulez servir.

Marcel ne répondit que par un sourire méprisant.

— La jeunesse est présomptueuse et folle. fit Gogos.

— Il n'y a présomption ni folie à juger par ses yeux, à écouter sa conscience.

Marco Botzaris revenait. La civière, sur les épaules des porteurs, avait dépassé la porte et

le cortège se formait pour se rendre à l'église. Les vocératrices avaient repris leurs improvisations devant la maison, peinte de noir, depuis la veille, suivant la coutume.

Les pêcheurs sortaient de la chambre mortuaire et Marco s'apprêtait à les suivre à côté de Bakolas, quand dame Marthe entra en se signant et s'approcha de lui. La brave dame était rouge, essoufflée.

— Ah ! doux Jésus ! fit-elle. Vous voici, seigneur Marco, l'on m'avait bien dit que je vous trouverais ici, mais je tremblais de ne pas vous rencontrer.

— Qu'y a-t-il, ma bonne Marthe ?

— Une nouvelle, seigneur Marco. Une grande nouvelle.

— Qu'est-ce encore ?

— Réjouissez-vous ! c'est une bonne nouvelle, c'est un grand bonheur qui vous arrive.

— Parlez ! parlez vite ! fit Marco dont une vive émotion colora les joues et dont les yeux s'avivèrent.

— Chrysis va vous être rendue.

— Chrysis ! enfin !

Chrysis était la femme de Botzaris. Quand le seraskier, le général turc, Ismaël Pacha, investissait Ali dans Janina, il avait voulu s'assurer le concours des Souliotes, valeureux soldats dont il redoutait l'hostilité. Il leur avait promis de leur rendre leur territoire, leurs forteresses dont Ali s'était emparé.

Les Souliotes s'étaient joints à lui, mais avaient refusé de combattre jusqu'à ce que se fussent tenues.

(A suivre.)

Ajourné pour défaut de subvention de la commune.

Le Roc : Reconstruction de la sacristie de Nadaillac. Accordé 140 fr.

Bâtiments départementaux : Entretien, adjudication. Approuvé.

Demandes de bourses à l'Orphelinat d'Arnis : Accordées à Nouaille Joseph, de Cahors et Besse Edouard, de Bagnac.

Tabacs : Caisse d'assurances. Fixation de la retenue à 0 fr 30 centimes.

Comptabilité départementale : Mandats émis. Acte est donné.

Appareils orthopédiques : Ourcival Marie, de Vaylats; Bousquet Marie, V° Molinié, de Cahors; Estradié Gérard, de Cahors; Lejeune Camille, de Cahors; Despax, Jean, de Cahors. Approuvé.

Assistance publique : Pension aux vieillards. Bouscary Jean, de Saint-Géry, 100 francs; Niel Baptiste, de Saint-Félix, 90 fr.; Nelcastel, Marie, de Prayssac, 100 fr.; Garrigues Antoine, de Saint-Cernin, 90 fr. Approuvé.

Séance du 1^{er} décembre

Mauroux : Déclassement du chemin vicinal n° 6, classement du chemin vicinal ordinaire. Approuvé.

Camboulit : Classement du chemin vicinal ordinaire. Approuvé.

Luzech : Classement de deux chemins ordinaires. Ajourné.

Gourdon : renoncement de classement. Rouffilhac id. Milhac id. Bagat id. Strenquels id. Approuvé.

Gignac : Chemin ordinaire n° 1, avant-projet, approuvé d'utilité publique.

Frontenac : Chemin ordinaire n° 1 avant-projet, approuvé d'utilité publique.

Carnac-Rouffiac : Chemin ordinaire n° 7, avant-projet, approuvé d'utilité publique.

Albas : Chemin ordinaire n° 6, avant-projet, approuvé d'utilité publique.

Bureau de bienfaisance de Cahors : Demande de secours du sieur Galou : approuvé.

Rachat du pont de Gaillac : Emprunt; autorisation accordée.

La prochaine séance aura lieu le 31 janvier 1901 à 2 heures.

CAHORS

LA MORT DE M. DELPORT

Hier au soir, le corps de notre regretté sénateur, M. Delport est arrivé à Cahors par le train de 8 heures 40.

Une foule énorme s'était rendue à la gare pour le recevoir.

MM. le Préfet, le secrétaire général, le maire, les conseillers municipaux, presque tous les chefs d'administration M. Guiraudies-Capdeville étaient présents.

Toute la population de Saint-Georges, s'y trouvait, et accompagné à sa demeure (faubourg Saint-Georges) le corps de l'homme de bien qui vient de disparaître.

Les obsèques de M. Delport auront lieu demain à 10 heures du matin.

Tirage au sort de la classe 1900

Les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens de la classe de 1900 commenceront dans notre département, le lundi 21 janvier prochain, et se termineront le samedi 16 février.

La publication des tableaux de recensement aura lieu les dimanches 6 et 13 janvier.

Echo

On a beaucoup remarqué et beaucoup commenté, aujourd'hui, dans les cercles politiques, la présence en notre ville, de M. le Docteur Cassaignes.

Ne commentons pas encore, il est trop tôt!...

Enregistrement

M. Duvau, receveur à Beauvoir (Deux-Sèvres), est nommé receveur à Labastide-Murat, en remplacement de M. Estoublon. appelé au bureau de Vatan (Indre).

Tribunal correctionnel

Dans son audience de jeudi 29 novembre, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Deux chasseurs sans permis sont condam-

nés à 25 fr. d'amende, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

— Pierre-Jean Barlan, âgé de 67 ans, né à Riols (Hérault), et Marie Audet, son épouse, âgée de 49 ans, sont condamnés à vingt jours de prison chacun pour vagabondage et mendicité.

— A. L..., âgé de 28 ans, cultivateur à Cazals, poursuivi conformément à la loi du 21 juillet 1881, est condamné à 25 fr. d'amende pour avoir mis en vente des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie contagieuse.

— L. A..., âgé de 57 ans, berger à Limogne est condamné à 50 fr. d'amende et à la confiscation des objets saisis, pour avoir chassé à l'aide d'engins prohibés.

— La femme Mayeux, née Hirondele, de Cahors, poursuivie à la requête des contributions indirectes, est condamnée à 300 fr. d'amende pour contrebande d'allumettes de fraude.

— Le tribunal prononce ensuite la confiscation contre un inconnu de 14 kilos 500 de tabacs hachés, 10 kilos de tabacs en poudre, 14 kilos de tabacs en feuilles ou débris et une machine dépourvue de son couteau, mais ayant servi à la fabrication. Ces objets ont été saisis par le commis de culture de Douelle dans une cabane, située sur la commune de St-Vincent.

Théâtre de Cahors

Jeudi soir, devant un très nombreux public, l'excellente troupe de M. Chartier a joué sur la scène de notre théâtre, *le Nouveau Jeu*.

Le succès a été très grand pour toute la troupe, qui à tous les points de vue était excellente.

On a ri, et de bon cœur durant toute la soirée, grâce au talent des acteurs qui, à merveille, ont interprété la pièce de M. Henri Lavedan.

Encouragé par le succès obtenu jeudi soir, M. Chartier donnera le jeudi 6 Décembre :

Œuvre Philomène,

pièce en 2 actes, en prose, tirée du célèbre romancier des de Goncourt;

Le Pape et l'Empereur,

scène d'histoire en un acte, de M. Jacques des Gachons;

Madame la Maréchale,

pièce en 3 actes, de MM. Lemonnier et Péricaud.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 NOVEMBRE ET 2 DÉCEMBRE
Allegro Militaire, Millot.
Les Diamants de la Couronne, (Ouverture) Auber.
Valse Bleue, Margis.
L'Eclair, (Fantaisie) Halévy.
Echos des Concerts, (Quadrille) X.

De 3 heures à 4 heures (*Allées Fénélon*.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE CAHORS

Du 27 novembre au 1 décembre 1900
Décès

Sudreau, Marie, robeuse 19 ans célibataire rue du Bosquet, 3

Calon, Marie, ancienne institutrice, 66 ans, célibataire impasse du Pouget, 2.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Victime du travail*. — Mercredi, vers cinq heures du soir, M. Pradeyrol, ouvrier charpentier à l'usine Vasseur, a été victime d'un grave accident. Il était occupé à édifier une charpente à la fabrique de draps, moulin du Griffoul, quand une grosse poterie lui broya l'index de la main droite. M. le docteur Brugel lui a donné immédiatement les soins nécessaires. L'amputation du doigt a été jugée nécessaire.

SAINT-CÉRÉ. — *La Sainte-Cécile*. —

Demain dimanche, l'Union musicale célébrera sa fête patronale.

Elle donnera un concert à trois heures sur la place du Gravier. En voici le programme :

Marche alsacienne (André); le Trocadéro, grande fantaisie (Boisson); la Liévine, polka pour clarinette-solo (Richard); Polka des Petits Pierrots (A. Bosc).

Si le temps était trop mauvais, le concert aurait lieu sous la halle.

A six heures du soir, un banquet réunira à l'hôtel Cayzac les membres exécutants, les membres honoraires et de nombreux

amis de la Société. La soirée s'est terminée par une séance récréative de chants, monologues, chœurs, duos et trios d'instruments, etc., etc.

BEDUER. — *Tentative de suicide*. — Depuis quelque temps, M. Paul Laromiguière, dit Paulin, âgé de trente ans, était alité en proie à d'horribles souffrances occasionnées par une maladie incurable.

Ces jours derniers, le malheureux trompant la surveillance des membres de sa famille, s'empara d'un couteau et s'en porta deux violents coups dans la région du ventre. Son état est désespéré.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — *L'abbé Magne à la fête locale*. — Ou nous prie d'insérer la note suivante :

Un de nos commerçants ne trouve pas notre municipalité radicale assez républicaine, puisqu'il la dénigre à tout propos.

Nous désirerions savoir si c'est pour plaire à son beau-père ou si c'est son républicanisme nouveau modèle qui l'a fait faire escorte à la gare de Vayrac, le 11 novembre, jour de notre fête locale, à l'ancien candidat à la députation, M. l'abbé Germain Magne? Les fanfarades de cet étranger sont peu faites pour nous émouvoir et assez connues et appréciées, comme elles le méritent, par toute notre population.

Ce qui choque le plus la démocratie, c'est qu'un fonctionnaire de la République ait reçu l'abbé de *La Croix du Lot* à dîner; est-ce pour narguer le gouvernement qui le paie et ceux qui lui ont sorti tant d'épines du pied! Espérons qu'en haut lieu on ne l'oubliera pas, et qu'on se souviendra que Mme C... s'occupe très activement du recrutement des filles pour l'école congréganiste!

Un témoin.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est opérée dans de bonnes conditions pour les acheteurs, les reports ont été faciles et leur taux plutôt modéré.

Le mouvement de hausse s'est accentué sur nos rentes et sur les fonds étrangers; en même temps que les demandes prenaient plus d'activité.

Tout fait prévoir que la fin de l'année sera satisfaisante.

Le 3 0/0 a passé de 100,92 à 100,17, on a coté 15 et 20 fr. de report; le 3 1/2 0/0 clôture à 102,37.

La Banque de France cote 3,780. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 582, le Crédit Foncier s'avance à 637, le Cré-Lyonnais à 1,085 et la Société Générale à 611.

Peu de changement dans la tenue des Chemins Français. Le Lyon cote 1,765, le Nord 2,275 et l'Orléans 1,680.

Le Suez s'inscrit à 3,540.

L'Extérieure est à 70,02, l'Italien à 95,20, le Portugais à 24,25.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 84,75.

Le Turc D est en hausse à 23,15 et la Banque Ottomane à 539.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 48

3, place du Théâtre Français, Paris

Le budget de la Guerre. Capitaine Ch. Bride. — Le pays des Zéglous et le chemin de fer du Sud Oranais. G. Mandeville. — La guerre au Transvaal. — Les événements de Chine. Maurice Branger. — Le Président de la Commission de l'Armée. — Une épée d'honneur. — Le programme naval de 1900 et l'industrie nationale. J. S. — Réparation de machine à bord de la *Lorraine*. J.F. — L'écuirassé russe *Poltava*. — Campagne du *Bougainville*, journal d'un élève (suite) Midship-Ca. — L'archipel des Tonga ou des Amis. Pierre de Myrica. — Le mois maritime. — Les progrès de l'automobilisme militaire. Paul Doyé. — Le vapeur de guerre de dona Clotilde (fin). Cutcliffe Hyac. — 39 gravures et photographies.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1727	1528	0.48 à 0.88	
Vaches.	550	530	0.42 à 0.86	
Taureaux.	185	180	0.40 à 0.70	
Veaux.	1548	1228	0.72 à 1.22	
Moutons.	16883	13500	0.55 à 0.95	
Porcs.	4315	4315	0.78 à 0.94	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	230	142	55 à 78	
Vaches.	38	32	35 à 51	
Moutons.	688	313	75 à 81	
Porcs.	1844	1671	49 à 54	

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE par
L'ÉLIXIR DE S^t VINCENT-DE-PAUL
GUINET, Pharmacien, 1, Passage Saunier, Paris et toutes Pharmacies.
BROCHURE FRANCO.

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE Demandez le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. RIVOIRE, 13, Faub. Montmartre, Paris, donnant tous les matins les renseignements financiers permettant l'achat ou la vente au comptant et à terme avec succès. — Envoi gratuit pendant un mois à titre d'essai.

Le plus impartial Le mieux informé **LE GUIDE DU CAPITALISTE** Le seul qui envoie à ses ABONNÉS des Avis Confidentiels indiquant les Opérations opportunes.
5 FR. PAR AN. 1, PLACE BOULEVARD, PARIS. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.

Bibliographie

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES
9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Émailure, la Photographie, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
Prix du volume: Broché: Paris, 3 fr.: franco,

3 fr. 75; Cart.: Paris, 4 fr.; franco, 4 fr. 75.
Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Édition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.
Un an: Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; Union postale, 17 r.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiants aux tra-

voux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-huit années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles: œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS:

1^o 48 pages de texte: Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des

Patrons découpés; 4^o Une ou deux Gravures de Modes colorées, soit 18 par an; 5^o Un Modèle de tapisseries colorées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT:

Travaux variés sur étoffe: Sac à lorgnette, Fond de plateau; Ornaments d'église: Chasuble, Pale; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure colorée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

Le propriétaire-gérant: A. COURSLANT.

Étude de M^e Franck CHATONET, avoué à Cahors, 5, rue Fénelon, Successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE.

VENTE sur EXPROPRIATION FORCÉE
EN CINQ LOTS

A L'AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE CAHORS
de divers corps d'immeubles
Sis communes de Cazals, de Luzech et de Saint-Vincent

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI DEUX JANVIER** mil neuf cent un, à une heure de relevée.

En vertu des grosses dûment en forme exécutoire:

1^o D'un acte reçu par M^e Lascazes, notaire à Cahors, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, contenant contrat conditionnel de prêt par le Crédit foncier de France au profit de Monsieur et Madame Berthoumieu ci-après nommés, d'une somme de cinq mille francs;

2^o D'un acte reçu par le même notaire le onze avril mil huit cent quatre-vingt-seize contenant réalisation dudit prêt de cinq mille francs.

Et en conséquence d'un commandement valant saisie signifié à Monsieur et Madame Berthoumieu par exploit du ministère de Serres, huissier à Cahors en date du seize octobre mil neuf cent, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le trois novembre mil neuf cent, volume 168, numéro 28.

Et aux requêtes, poursuites et diligences du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 19, rue des Capucines; agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social,

Ayant pour avoué près le Tribunal civil de première instance de Cahors, M^e Franck CHATONET, demeurant dite ville, rue Fénelon n^o 5; lequel est constitué et occupera pour ladite Société sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de:

1^o Dame Marie Angélique BALDY, veuve de monsieur Maxime BERTHOUMIEU, quand vivait négociant; ladite dame demeurant et domiciliée à Cazals.

2^o Monsieur Félix BERTHOUMIEU fils, demeurant autrefois à Cazals, ensuite à Paris et actuellement sans résidence connue; pris en qualité d'héritier de Monsieur Maxime BERTHOUMIEU, quand vivait négociant à Cazals.

Madame et Monsieur BERTHOUMIEU sus-nommés, débiteurs solitaires, parties saisies.

Il sera procédé:

A la vente des immeubles dont la

désignation suit, telle qu'elle a été établie au contrat conditionnel de prêt sus énoncé, au commandement saisi et reproduite au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé le seize novembre mil neuf cent au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre communication sans frais.

Désignation
DES
immeubles mis en vente

1^o Divers biens ruraux, situés communes de Luzech et de Saint-Vincent, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot), consistant en terres labourables, vignes, bois et pâtures, d'une contenance totale de trois hectares, quatre-vingt douze ares, neuf centiares cadastrés, commune de Luzech, section D, numéros 234 P.-220-221-222-223-232-233, pour un hectare, trente-trois ares, quatre-vingt centiares et commune de Saint-Vincent, section B, numéros 441 P-469 P-470 P-472 P et 485 pour deux hectares, cinquante-huit ares, vingt-neuf centiares.

II^o Une maison d'habitation située à Cazals, chef lieu de canton de l'arrondissement de Cahors (Lot) consistant en:

1^o Un bâtiment élevé sur terre plein, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, pour moitié du bâtiment, grenier dessus.

2^o Ecurie et grang, cadastrée section C, numéros 374 et 373 pour ce t trente-trois mètres carrés, ayant pour abornements la propriété de M. Lalande, M. Mazard et la voie publique de trois côtés.

3^o Un jardin séparé des bâtiments ci-dessus situé également à Cazals. Pré, vigne et friche, situés même commune.

Cadastrés section C, numéros 202, section B, numéros 654-644 et 566 pour un hectare, soixante-dix-neuf ares, soixante-dix centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve des différents immeubles composant la propriété ci-dessus lors

même qu'ils auraient été omis dans la désignation qui précède avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y être faites.

En conséquence de ce qui précède et en vertu tant des deux actes de prêt sus-énoncés que du commandement saisi en date du seize octobre mil neuf cent.

Il sera procédé le **Mercrredi, deux Janvier mil neuf cent un**, à une heure de relevée, en l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au palais de justice de la dite ville, Boulevard Gambetta.

A la vente sur expropriation forcée, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation précède, suivant lotissement et mises à prix fixés par la Société poursuivante ainsi qu'il suit:

Lotissement

ET
MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en cinq lots sur les mises à prix suivantes:

Premier lot

Le premier lot sera formé de trois parcelles en nature de vignes, friche et bois, section B, numéros 441 P 469 P, 470 P, 472 P et 485, lieux dit Labarthe et des Graves, à Saint-Vincent canton de Luzech, d'une contenance de 2 hectares, 58 ares, 29 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... **10 fr.**

Deuxième lot

Le deuxième lot sera formé par la vigne sise à Luzech, section D, numéros 234 P 220 P 221 222 223 232 et 233 d'une contenance de 1 hectare, 33 ares, 80 centiares, et sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... **300 fr.**

Troisième lot

Le troisième lot sera formé par la terre sise à la Barrière, commune de Cazals, d'une contenance de 1 hectare, 51 ares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq francs, ci..... **5 fr.**

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra le jardin, au bourg de Cazals, section C, numéro 566, d'une contenance de 5 ares, 20 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci..... **50 fr.**

Cinquième lot

Le cinquième lot sera formé de: maison et écurie à Cazals, section C numéros 373 et 374, d'une contenance de 1 are, 33 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500 fr.**

Total des mises à prix: huit cent soixante-cinq francs, ci..... **865 fr.**

CLAUSE SPÉCIALE
du paiement du prix

Aux termes de l'article 38 du décret loi du 28 février 1852 sur les sociétés de Crédit foncier et de l'article 7 de la loi du 10 juin 1853, tout acquéreur, soit sur aliénation volontaire, soit sur saisie immobilière, de biens hypothéqués au profit du Crédit Foncier est tenu:

« 1^o D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision, dans la caisse de la société, le montant des annuités dues.

« 2^o Et, après les délais de surenchère, de verser le surplus du prix à la dite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû, nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néan-

« moins leur action en répétition, « si la société avait été indûment « payée à leur préjudice.

En conséquence, les adjudicataires seront tenus de payer au Crédit Foncier: 1^o dans la huitaine de l'adjudication à intervenir, tous les semestres d'annuités qui pourront alors être dus par M. et M^{me} Berthoumieu et tous intérêts de retard de ces semestres; 2^o et après les délais de surenchère, le surplus de ce qui restera dû à la société sur sa créance en capital et accessoires, le tout en déduction et jusqu'à due concurrence du prix d'adjudication, sauf à demander la continuation totale ou partielle du dit prêt à la société du Crédit Foncier qui se réserve formellement le droit d'accueillir ou de rejeter cette demande selon qu'elle aviserà.

Paiement des frais

Les frais de poursuites de vente seront payés par les adjudicataires en sus de leurs prix, dans les dix jours de la vente et au marc le franc des prix d'adjudication.

Nota. -- Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription sur les immeubles sus indiqués, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication à intervenir.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le seize novembre mil neuf cent.

L'avoué poursuivant,

Franck CHATONET.

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris:

Le Receveur,

Signé: de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e CHATONET, avoué poursuivant, en son étude sus indiquée, lequel, comme tous autres avoués occupant près le dit tribunal, pourra porter les enchères.